



© Maçon Habitat (71)

Macon Habitat (71)

Rénovation Petits Collectifs de Bioux (71)

Maître d'œuvre : Ateliers d'architecture Christophe Padeloup (01)

Découvrez le programme Effilogis sur  
[www.effilogis.fr](http://www.effilogis.fr)

## PROJETS ÉLIGIBLES

L'aide s'adresse aux maîtres d'ouvrage publics (bailleurs sociaux ou collectivités) ou privés proposant des logements à loyers conventionnés ou modérés. Les opérations éligibles concernent les projets implantés sur le territoire de la région Bourgogne-Franche-Comté, en phase « ÉTUDES » ou en phase « TRAVAUX ».

- Pour déposer un projet en phase « ÉTUDES »: présentez le programme définissant le niveau de performance énergétique attendu et la proposition du contrat de maîtrise d'œuvre;
- Pour déposer un projet en phase « TRAVAUX »: présentez le dossier de consultation des entreprises (DCE) et l'ensemble des pièces justifiant du futur niveau de performance énergétique.

Pour les communes, l'aide est ciblée sur les logements existants et occupés.

**BAILLEURS  
SOCIAUX PUBLICS**  
(organismes HLM,  
collectivités)



HABITAT SOCIAL

**BAILLEURS  
SOCIAUX PRIVÉS**  
(sociétés, associations  
et propriétaires privés)

## RÉNOVEZ ET PROPOSEZ DES LOGEMENTS ÉCONOMES EN ÉNERGIE !

### Aide financière:

- **Jusqu'à 30 000 €** pour les études (conception, ingénierie écologique);
- **Jusqu'à 150 000 €** pour les travaux de rénovation;
- **Jusqu'à 100 000 €** de bonus pour la mise en œuvre de matériaux biosourcés;
- **Jusqu'à 100 000 €** de bonus pour la production d'énergies renouvelables;
- **Jusqu'à 100 000 €** de bonus sur l'approche environnementale (biodiversité, prévention et réemploi des déchets du BTP).

**Aide cumulable avec  
les aides FEDER**



**Accompagnement technique des projets**

**Valorisation du projet**

**RÉNOVATION DE  
LOGEMENTS SOCIAUX**

AIDE AUX PROJETS 2025

**RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE**

## CONDITIONS TECHNIQUES

► **Performance énergétique** : classe A ou B de l'échelle de référence correspondant au label « BBC rénovation résidentiel 2024 ».

À titre dérogatoire, le niveau BBC rénovation 2009, exprimé en Cep\* pourra être retenu.

**Des niveaux de performances minimales par paroi sont exigés\*\*.**

► **Émissions de GES** : valeur cible --> classe A ou B de l'étiquette de référence;

► **Confort d'été** : mise en œuvre de protections solaires extérieures;

► **Perméabilité à l'air** : obligation de mesure à réception des travaux (valeur cible : Q4 < 1.2 m<sup>3</sup> / h. m<sup>2</sup>);

► **Matériaux biosourcés** : mise en œuvre facultative, mais obligation de chiffrage de variantes dans les travaux;

► **Commissionnement** : obligation sur les lots systèmes et l'éclairage;

► **Éco-conditionnalités** : obligations concernant l'eau, les déchets et la biodiversité\*\*.

## CRITÈRES DE SÉLECTION

Les projets seront évalués par un comité technique\*\* après expertise.

## AIDES ATTRIBUÉES

► **Aide aux études** : subvention à hauteur de **30 % du coût des études**, plafonnée à **30 000 €** par opération.

► **Aide aux travaux** : Montant selon le niveau énergétique.

Logements collectifs	Niveau BBC
1 à 10 logements	<b>4 000 €</b> par logement
du 11 <sup>e</sup> au 50 <sup>e</sup> logement	<b>2 000 €</b> par logement
du 51 <sup>e</sup> au 100 <sup>e</sup> logement	<b>1 000 €</b> par logement
Plafond d'aide	<b>150 000 €</b> par bâtiment

\* Consommation d'énergie primaire (Cep) annuelle en kilowattheures par m<sup>2</sup> de Surface Hors Œuvre Nette au sens de la réglementation thermique (SHON RT). Cep hors production d'électricité photovoltaïque.

\*\* Voir conditions détaillées des aides.

► **Bonification de l'aide** : sur des aspects particuliers\*\* :

Aspect	Mise en œuvre particulière	Montant de la bonification
Matériaux biosourcés	Menuiseries extérieures en bois ou bois-aluminium	<b>2 000 € par logement</b> , plafonné à 50 000 € par bâtiment
	Isolation du plancher haut et des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés**	<b>2 000 € par logement</b> , plafonné à 50 000 € par bâtiment
Énergies renouvelables	Installation solaire thermique	<b>1 000 € par logement</b> , plafonné à 50 000 € par bâtiment
	Installation géothermique de surface	<b>1 000 € par logement</b> , plafonné à 50 000 € par bâtiment
Environnement	Démarche exemplaire en matière de biodiversité	<b>1 000 € par logement</b> , plafonné à 10 000 € par bâtiment (50 000 € en cas de toiture végétalisée)
	Démarche exemplaire de prévention et réemploi des déchets du BTP	<b>1 000 € par logement</b> , plafonné à 50 000 € par bâtiment

► **Accompagnement technique assuré** par l'ingénierie Effilogis.

► **Actions de valorisation du projet** dans le cadre du programme Effilogis.

Les conditions détaillées sont disponibles sur : [www.ffmpeg.fr](http://www.ffmpeg.fr)

## CALENDRIER DES DÉCISIONS

Instructions techniques des demandes effectuées au fil de l'eau selon le calendrier suivant :

### DÉCISIONS SELON LES SESSIONS SUIVANTES

Date limite de dépôt des dossiers :

**4 avril 2025** - Désignation des lauréats en septembre 2025

**2 septembre 2025** - Désignation des lauréats en novembre 2025

**31 décembre 2025** - Désignation des lauréats début 2026

**Tout dossier incomplet ne sera pas examiné.**

## POUR DÉPOSER UN PROJET

Le dossier doit être renseigné sur la plateforme web Effilogis à l'adresse : <http://monprojet.ffmpeg.fr>

Par ailleurs, **un courrier de demande signé doit être adressé à :**

**Madame la Présidente**

**Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté**

**Service Efficacité Énergétique et Bâtiment**

**4, square Castan - CS51857 - 25031 Besançon CEDEX**

### INFORMATIONS PRATIQUES

Pour constituer votre dossier, contactez :

**effilogis@bourgognefranchecomte.fr**

**Renseignements techniques et administratifs :**

► Départements 25, 39, 70, 90 - Laurent Bague  
**laurent.bague@bourgognefranchecomte.fr**  
**03 81 61 61 96**

► Départements 21, 58, 71, 89 - Mélissa Tournerie  
**melissa.tournerie@bourgognefranchecomte.fr**  
**03 81 61 55 03**